

même temps le coût global du recrutement, le Comité insiste fortement sur la nécessité d'organiser des bureaux de recrutement qui serviraient pour les trois armes.

### 3. DÉFENSE CIVILE

Le Comité a étudié d'une façon assez détaillée l'exposé du Ministre au sujet du rôle nouveau et plus considérable de la milice. Il a aussi demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de décrire le rapport qui existe entre la milice et la défense civile scumise à son autorité. Vu que le ministre a annoncé que le lieutenant-général H. D. Graham doit entreprendre prochainement une étude du programme de défense civile du Canada, le Comité estime qu'il serait présomptueux de sa part de supposer ou de conjecturer quelles seront les conclusions de cette étude, mais il propose cependant que, dans l'étude du programme, on examine soigneusement les points suivants:

- (i) La question de conserver, comme aujourd'hui, dans le domaine de sa compétence, la surveillance et la responsabilité de la défense civile ou de les rendre au ministère de la Défense nationale;
- (ii) L'opportunité d'intensifier la formation en matière de défense civile et d'appliquer un plus haut degré de coordination entre les diverses unités, civiles ou militaires;
- (iii) Le besoin d'augmenter consirérablement l'équipement en y ajoutant des unités de transport et un système de communications permettant de faire fonctionner l'organisation de la défense civile à bref avis.

Le Comité désire convaincre le gouvernement de l'urgence d'entreprendre sans retard la revision du programme de défense civile, en vue de l'adoption de mesures conformes aux recommandations.

### 4. COMMANDEMENT DE L'ENTRAÎNEMENT AÉRIEN (ACHAT D'AVIONS)

Le Comité a été informé que le Commandement de l'entraînement aérien emploie deux genres d'avions munis de moteurs à pistons, le *Chipmunk* et le *Harvard*, pour la formation élémentaire et intermédiaire précédant le vol à bord des avions à réaction T-33. Le Comité recommande qu'on songe à remplacer les appareils démodés de formation élémentaire et intermédiaire par des avions d'entraînement élémentaire à réaction. Un tel programme, laisse-t-il entendre, rendrait plus graduel le passage au vol de service et permettrait des économies appréciables en éliminant les frais élevés d'entretien et de remplacement du matériel actuel. Il est à remarquer que cette recommandation suit la ligne de conduite adoptée par l'Aviation en d'autres pays.

### 5. FORMATION — COLLÈGES MILITAIRES ET UNIVERSITÉS

- a) Le Comité approuve la décision voulant que le Collège militaire royal décerne des grades et il désire encourager toute mesure ayant pour objet de maintenir les normes du collège et son efficacité générale. Il recommande que le ministère de la Défense nationale insère dans son rapport annuel un état indiquant:
  - (i) Les frais de tous les collèges militaires et le détail, sous divers aspects, y compris les frais par étudiant;
  - (ii) Les mesures correctives qui pourraient être nécessaires pour recruter un nombre plus élevé de candidats dans les provinces qui, à l'heure actuelle envoient un nombre d'étudiants moins élevé que la proportion normale par tête qui leur est attribuée;